

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-261

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Boyer, M. Aboud, M. Jean-Pierre Barbier, M. Lurton et Mme Le Callennec

ARTICLE 24**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	67 000 000	0
Protection maladie	0	67 000 000
TOTAUX	67 000 000	67 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de l'action 183, protection maladie. Il est demandé la diminution des crédits de l'action 02 (Aide Médicale d'Etat).

Les crédits de l'AME sont transférés vers le programme 204 relatif à la prévention, à la sécurité sanitaire et à l'offre de soins (action 01 pilotage de la politique de santé publique).

Amendement de repli maintenant le montant des crédits à l'AME à celui de l'an passé.